

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **4 avril 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Michel Boilard
 Monsieur Fernand Brousseau
 Monsieur Marco Julien
 Monsieur Bertrand Le Grand
 Madame Monia Thivierge
 Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Sont également présents, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Réal Côté, inspecteur municipal.

Onze (11) citoyens sont présents dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-04-01

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mars 2016
6. Sollicitation du Mouvement Scout
7. Contribution financière Semaine québécoise des familles – Maison de la Famille de Lotbinière
8. Demande de la Maison des Jeunes
9. Autorisation pour la mairesse et la directrice générale de signer les actes notariés – réforme cadastrale
10. Demande de don de la Croix-Rouge
11. Demande de soutien pour un voyage humanitaire
12. Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2016
13. Transfert de fonds de au poste budgétaire Associations et abonnements (02-701-50-494)
14. Entente pour l'ouverture du chemin Marigot avant le 1er avril (Yves Brousseau)
15. Adoption du règlement no 2016-01 modifiant le règlement de zonage 03-2007 visant à créer deux nouvelles zones dans le périmètre urbain et à modifier les limites de la zone RA-2 et transmission à la MRC
16. Avis de motion pour le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
18. Fauchage des abords de routes
19. Demandes au PIIA : recommandations du CCU
20. Mise en candidature – Activité Reconnaissance Bénévolat et contribution financière
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

RÉSOLUTION 2016-04-02

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Thivierge mentionne qu'il y a une nouvelle carte touristique et que la liste des services offerts aux touristes inclut le musée et le Défi Issoudun. Il serait bien aussi de faire ajouter le sentier pédestre.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2016

RÉSOLUTION 2016-04-03

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés au tableau suivant.

Référence	Nom abrégé	Description	Montant
CPF1600082	QUINCAILLERIE MAURICE HA	SACS ASPIRATEUR, CLAPET	19,84 \$
CPF1600083	ROGER GRENIER INC	FLUORESCENTS	206,62 \$
CPF1600084	ROGER GRENIER INC	VIS	11,36 \$
CPF1600085	VIDÉOTRON S.E.N.C.	CÂBLE	33,75 \$
CPF1600086	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	761,09 \$
CPF1600087	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	162,50 \$
CPF1600088	ROGER GRENIER INC	DIFF BW-240, ACRY	772,36 \$
CPF1600089	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	ENVELOPPES, HUMECTEURS	87,35 \$
CPF1600090	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	521,72 \$
CPF1600091	CIB	FORMATION TAXATION	488,64 \$
CPF1600092	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	66,23 \$
CPF1600093	ROGER GRENIER INC	DÉGLAÇANT	82,72 \$
CPF1600094	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ BUREAU MUNICIPAL	1 314,57 \$
CPF1600095	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ C.C.	1 055,16 \$
CPF1600096	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS C.C.	194,52 \$
CPF1600097	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE ET CHALET	1 420,30 \$
CPF1600098	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART INCENDIE COMMUN	3 008,21 \$
CPF1600099	MUNICIPALITÉ LAURIER STA	QUOTE-PART VIDANGES COMMUN	1 381,23 \$
CPF1600100	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 205,37 \$
CPF1600101	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
CPF1600102	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 934,46 \$
CPF1600103	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT	3 687,85 \$
CPF1600104	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM GÉNÉRALE	5 099,75 \$
CPF1600105	ENTREPRISES G DELISLE	VERSEMENT MARS 2016	22 665,84 \$
CPF1600106	TELUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE PUBLIC	76,41 \$
CPF1600107	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES	310,69 \$
CPF1600108	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE A	IMMATRICULATION	594,98 \$
CPF1600109	LA COURSE PAMPHILE-LE MAY	COMMANDIRE LA COURSE	100,00 \$
CPF1600110	RPAL	SOUPER DÉPUTÉ	50,00 \$
CPF1600111	PATRIMOINE & HISTOIRE DE	ADHÉSION 2016	40,00 \$
CPF1600112	MARTIN MERCIER NOTAIRE	HONORAIRES ACTE DE VENTE	821,85 \$

CPF1600113	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	2 149,08 \$
CPF1600114	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	64,41 \$
CPF1600115	SERVICES DE CARTES DESJA	POUBELLE, SAC	28,95 \$
CPF1600116	SERVICES DE CARTES DESJA	CRÉMETTE C.C.	5,19 \$
CPF1600117	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	67,43 \$
CPF1600118	SERVICES DE CARTES DESJA	AGENDA	2,30 \$
CPF1600119	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	684,10 \$
CPF1600120	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	67,63 \$
CPF1600121	SERVICES DE CARTES DESJA	DÉFI ISSOUDUN - DIVERS	92,80 \$
CPF1600122	SERVICES DE CARTES DESJA	ANTIVIRUS AVAST	49,99 \$
CPF1600123	RAYNALD MICHAUD	SAC, EAU DE JAVEL	10,31 \$
CPF1600124	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	47,55 \$
CPF1600125	COMMISSION SCOLAIRE DES	COMMANDITE LA COURSE	100,00 \$
CPF1600126	SÛRETÉ DU QUÉBEC	DÎNER BÉNÉFICE	50,00 \$
CPF1600127	DÉNEIGEMENT LEMAY INC.	DÉNEIGEMENT ROUTE CHRÉTIEN	995,57 \$
CPF1600128	HYDRO-QUÉBEC	SITE DE POMPAGE	2 970,29 \$
CPF1600129	HYDRO-QUÉBEC	ROUTE DES BARONS	2 953,64 \$
CPF1600130	ASSOCIATION DE SOCCER	COTISATION SAISON 2015	2 154,91 \$
CPF1600131	DÉVELOPPEMENT JCB INC.	TRAVAUX RUE CAYER	27 995,76 \$
CPF1600132	RÉGIE DU CINÉMA	PERMIS 2016-2017	60,75 \$
CPF1600133	COMMISSION SANTÉ ET SÉCU	AVIS DE COTISATION	138,87 \$
CPF1600134	CONSULTANTS SM INC	SURVEILLANCE CHANTIER EGOUT	2 828,39 \$
CPF1600135	CONSULTANTS SM INC	SURVEILLANCE CHANTIER EGOUT	769,18 \$
CPF1600136	HYDRO-QUÉBEC	CHAUFFAGE C.C.	940,35 \$
CPF1600137	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,76 \$
CPF1600138	PROTECTRON	SYSTEME ALARME	49,33 \$
CPF1600139	PROTECTRON	SYSTEME ALARME	49,33 \$
CPF1600140	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	1 026,70 \$
CPF1600141	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENT RENCONTRE DG	16,45 \$
CPF1600142	LUCIE BEAUDOIN	REPAS-RENCONTRE DG	27,00 \$
CPF1600143	LUCIE BEAUDOIN	TIMBRE	1,15 \$
CPF1600144	LUCIE BEAUDOIN	DISQUE DUR EXTERNE	143,77 \$
CPF1600145	PROLUDIK INC	JEUX GONFLABLES - DÉPÔT	650,00 \$
CPF1600146	CONSULTANTS SM INC	SURVEILLANCE DE CHANTIER	2 738,25 \$
CPF1600148	ROGER GRENIER INC	FORET BOIS PLAT	11,20 \$
CPF1600149	ROGER GRENIER INC	PEINTURE BUREAU	36,78 \$
CPF1600150	ROGER GRENIER INC	HORLOGE BUREAU	16,64 \$
CPF1600151	ROGER GRENIER INC	PINCE MONSEIGNEUR	45,94 \$
CPF1600153	QUINCAILLERIE MAURICE HA	ASPHALTE FROIDE	1 210,00 \$
CPF1600154	QUINCAILLERIE MAURICE HA	ANGLE MURAL	4,92 \$
CPF1600155	LOCATION D'ÉQUIPEMENT L	MARTEAU DÉMOLITION/CUISINE CC	36,79 \$
CPF1600156	LOCATION D'ÉQUIPEMENT L	TORCHE PROPANE/NID POULE	114,92 \$
CPD1600147	ROGER GRENIER INC	AMPOULE MERCURE-RETOUR	39,07 \$
CPD1600152	ROGER GRENIER INC	RETOUR ACRYLIQUE	413,77 \$
		SOUS-TOTAL DES FACTURES :	101 621,85 \$
		MOINS LES CRÉDITS :	101 169,01 \$
		SALAIRES ET INDEMNITÉS (NETS) :	12 723,59 \$
		TOTAL (moins les crédits) :	113 892,60 \$

6. SOLLICITATION DU MOUVEMENT SCOUT

RÉSOLUTION 2016-04-04

ATTENDU QUE le Mouvement Scout régional a sollicité une participation financière;

ATTENDU QUE quelques jeunes de la municipalité y participent;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de 50 \$ au Mouvement Scout de la région.

7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2016-04-05

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles se déroule du 9 au 15 mai 2016;

ATTENDU QUE la Maison de la Famille de Lotbinière sollicite une participation financière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et adopté à l'unanimité des membres présents de faire un don au montant de 50 \$.

8. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES

RÉSOLUTION 2016-04-06

ATTENDU QUE les représentants de la Maison des Jeunes ont déposé une demande pour avoir accès à l'internet sans fil;

ATTENDU QUE le coût mensuel s'élève à près de 70 \$ par mois;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de la Maison des Jeunes.

9. AUTORISATION POUR LA MAIRESSE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LES ACTES NOTARIÉS – RÉFORME CADASTRALE

RÉSOLUTION 2016-04-07

ATTENDU QUE la municipalité doit céder des droits de propriété sur cinq (5) lots afin de régulariser la situation suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE les actes notariés doivent être signés;

ATTENDU QUE les frais seront payés par la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer les documents notariés pour et au nom de la municipalité et de payer les frais inhérents.

10. DEMANDE DE DON DE LA CROIX-ROUGE

RÉSOLUTION 2016-04-08

ATTENDU QUE la Croix-Rouge sollicite une contribution financière;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge vient en aide aux sinistrés lors de divers événements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de donner 50 \$ à la Croix-Rouge.

11. DEMANDE DE SOUTIEN POUR UN VOYAGE HUMANITAIRE

Après avoir pris connaissance de la demande, le conseil ne souhaite pas contribuer.

12. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

La directrice générale dépose le rapport budgétaire au 31 mars 2016 et le conseil en prend acte.

13. TRANSFERT DE FONDS AU POSTE BUDGÉTAIRE ASSOCIATIONS ET ABONNEMENT (02-701-50-494)

Après discussion, le conseil préfère attendre plus tard dans l'année et faire les transferts budgétaires en une seule fois.

14. ENTENTE POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN MARIGOT AVANT LE 1^{ER} AVRIL (YVES BROUSSEAU)

RÉSOLUTION 2016-04-09

ATTENDU QUE la municipalité ferme certains chemins pour l'hiver dont le chemin Marigot;

ATTENDU QUE la municipalité a une entente verbale avec monsieur Yves Brousseau pour rendre accessible le chemin Marigot avant le 1^{er} avril (date à laquelle la municipalité rend accessible tous les chemins);

ATTENDU QUE monsieur Yves Brousseau a demandé à être payé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la somme de 200 \$ à monsieur Yves Brousseau pour l'ouverture du chemin Marigot tel qu'entendu.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 VISANT À CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET À MODIFIER LES LIMTES DE LA ZONE RA-2 ET TRANSMISSION À LA MRC

RÉSOLUTION 2016-04-10



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

RÈGLEMENT 2016-01

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007
VISANT À
CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN
ET MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA-2**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce Conseil municipal, le règlement no 03-2007 a été adopté le 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QU'UN nouveau développement résidentiel est prévu dans le périmètre urbain, à l'est de la route de l'Église;

ATTENDU QUE la rue de ce développement comporte un drainage par des noues gazonnées qui sont d'une largeur de 6 mètres et qui sont situées à l'est de la rue, ce qui décentralise la rue par rapport aux immeubles situés de part et d'autre de celle-ci;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire s'assurer que les marges de recul dans le futur développement résidentiel soient ajustées de façon à conserver un visuel équilibré de part et d'autre de la rue;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier le règlement de zonage en vigueur afin de créer deux nouvelles zones d'affectation résidentielle à même la zone RA-2 ayant des marges de recul différentes et redéfinir les nouvelles limites de la zone RA-2;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 janvier 2016 par monsieur Bertrand Le Grand, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement no 2016-01 a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement no 2016-01 a eu lieu le 7 mars 2016;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement no 2016-01;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement soit adopté et transmis à la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Créer deux nouvelles zones d'affectation résidentielle nommées RA-3 et RA-4 et modifier les limites de la zone RA-2.

ARTICLE 3 CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA-3 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Une nouvelle zone d'affectation résidentielle est créée et nommée RA-3. Les limites de cette nouvelle zone sont indiquées sur le plan en annexe 1.

La grille des spécifications « 16.1 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones résidentielles, commerciale et publique » est modifiée par l'ajout d'une colonne portant le titre RA-3.

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4 CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA-4 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Une nouvelle zone d'affectation résidentielle est créée et nommée RA-4. Les limites de cette nouvelle zone sont indiquées sur le plan en annexe 1.

La grille des spécifications « 16.1 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones résidentielles, commerciale et publique » est modifiée par l'ajout d'une colonne portant le titre RA-4.

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 5 MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA-2

Les limites de la zone d'affectation résidentielle RA-2 sont modifiées tel qu'indiqué sur le plan en annexe 1.

ARTICLE 6 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage no 03-2007 et ses amendements.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 avril 2016.

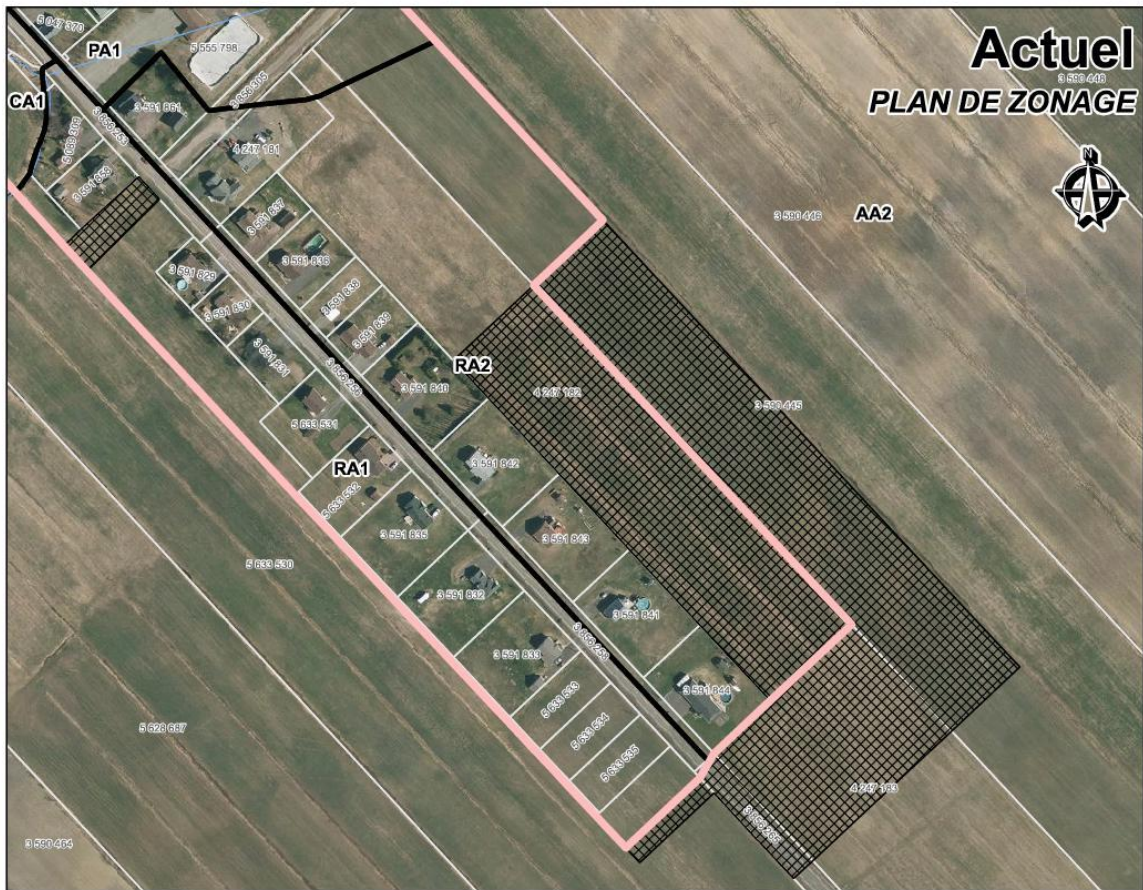
Annie Thériault
Mairesse

Lucie Beaudoin
Directrice générale et sec.-très.

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2016.
L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le ... avril 2016.

Annexe 1

Plan de zonage



16. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

AVIS DE MOTION est donné par madame Monia Thivierge qu'à une prochaine séance du conseil celui-ci adoptera le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

17. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

RÉSOLUTION 2016-04-12

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a fait l'inventaire des travaux à effectuer aux ours l'année 2016;

ATTENDU QUE la municipalité entend réaliser les travaux suivants en 2016 :

- Rapiéçage mécanisé sur la rue Olivier et le 5^e rang;
- Fauchage des abords de chemins;
- Achat et utilisation d'abat-poussière;
- Déneigement des chemins.

ATTENDU QUE la municipalité entend demander une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une subvention pour les travaux mentionnés précédemment.

18. FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

RÉSOLUTION 2016-04-13

ATTENDU QUE les abords des routes nécessitent d'être fauchés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir le meilleur prix;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal fournira les noms de trois (3) entrepreneurs capables de faire le travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de demander des soumissions à trois (3) entrepreneurs pour exécuter les travaux de fauchage des abords de routes.

19. DEMANDES AU PIIA : RECOMMANDATIONS DU CCU

RÉSOLUTION 2016-04-14

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 30 mars dernier;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de madame Armande Pouliot, propriétaire de la résidence au 246, rue Principale demande un permis pour de refaire la

toiture en bardeau d'asphalte et peindre les rampes en fer forgé en utilisant les mêmes matériaux et la même couleur qu'actuellement;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de madame Caroline Lacasse et monsieur Bertrand Le Grand, propriétaires de la résidence du 456, rue de l'Église demandent un permis pour refaire la toiture en tôle pincée (actuelle) ou clipée de couleur naturelle soit argenté non-peinte et que ces travaux seront faits par un entrepreneur spécialisé;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de monsieur Réal Côté propriétaire de la résidence au 313, rue Principale, demande un permis pour construire des boîtes à fleurs finies en lattes de bois verticales;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu unanimement d'accepter les trois (3) demandes telles que recommandées par le CCU.

20. MISE EN CANDIDATURE – ACTIVITÉ RECONNAISSANCE BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2016-04-15

ATTENDU QUE la 23^e édition de L'Activité Reconnaissance Bénévolat Lotbinière se tient le 23 avril 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en candidature monsieur Luc Desjarlais pour son implication bénévole au comité Défi Issoudun;

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Le Grand se propose pour remplir la mise en candidature;

ATTENDU QUE l'organisation sollicite une contribution financière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en candidature monsieur Luc Desjarlais pour son implication bénévole au comité Défi Issoudun;
- de ne pas contribuer financièrement à la 23^e édition de cette activité;
- de payer les frais de repas pour monsieur Desjarlais lors de la tenue de l'activité.

21. VARIA

Aucun point.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Plusieurs plaintes concernant l'état des rangs 5 et 6. Quelques citoyens proposent des solutions à court terme afin de combler le ventre de bœuf dans le rang 6. Malgré le fait que ce soit la période de dégel, il faut faire quelque chose. Les citoyens veulent que la route soit carrossable. Il y a moyen de faire quelque chose sans que ça coûte très cher. Le conseil décide de mettre du dessus de carrière de façon temporaire avant de refaire le fond correctement après le dégel. Le processus pour réparer le

rang 5 sera aussi mis en branle afin de boucher les plus gros trous le plus rapidement possible.

RÉSOLUTION 2016-04-16

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à l'inspecteur municipal de voir à corriger le ventre de bœuf du rang 6 en utilisant du dessus de carrière (de grosses roches).

- On demande que le stationnement soit interdit dans les rues du village. La mairesse répond que le sujet a déjà été traité au conseil municipal, que cela réduit la vitesse dans le village. On insiste sur le fait que les équipements aratoires ne passent pas quand il y a des autos stationnées. On pourrait interdire un seul côté. Finalement, madame la mairesse mentionne que cette option n'avait pas été envisagée ni reconnue comme pouvant régler le problème et que le sujet sera traité de nouveau par le conseil.
- Quelqu'un demande comment cela se fait-il qu'il doive payer pour les poubelles alors qu'il n'en avait pas avant. On lui répond qu'on s'est basé sur la matrice graphique pour déterminer qui avait accès au service et les corrections peuvent être faites s'il y a erreur.
- Un citoyen se plaint de la forte augmentation – plus de 20% - de l'évaluation municipale.
- Que fera le conseil avec les profits des ventes de terrains du parc industriel? Madame la mairesse précise qu'il s'agit pour le moment de promesses d'achat et que de toute façon la Loi exige que l'argent soit gardé afin de rembourser l'emprunt. Une fois cela fait, l'argent pourra être intégré au budget ou utilisé pour des travaux de routes dans le parc industriel.
- On demande le prix pour le plus gros des bacs pour la récupération (probablement un conteneur)? On s'informe, car la MRC donne des subventions pour l'achat de ces équipements par les ICI.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2016-04-17

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h15.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière